

Bilan du vote au scrutin votation citoyenne

Raul Magni-Berton (Univ-Grenoble Alpes, Sciences Po Grenoble, Pacte).

Une pétition sur l'évolution des tarifs de stationnement a été lancée par le Comité de Liaison des Unions de Quartier. Au premier septembre, elle avait obtenu 2613 signatures (dont environ un tiers en format électronique). Le seuil pour déclencher une votation étant de 2000 signatures, une votation a été déclenché.

6 681 Grenoblois se sont prononcés sur la votation citoyenne (10-15 octobre 2016). En dépit de 66% de voix favorables à la proposition du CLUQ, la votation n'a pas atteint de quorum de 20.000 voix majoritaires, qui avait été fixé pour mettre en œuvre la proposition.

Le quorum d'approbation en question.

L'échec de la proposition portée par le CLUQ a souligné l'importance du quorum. D'un côté, on peut argumenter que 4515 voix ne devraient pas pouvoir changer une décision d'une équipe municipale qui, elle, en a obtenu vingt mille. De l'autre côté, la politique menée sur les tarifs de stationnement n'a été soutenue que par 2079 citoyens, soit un dixième de ceux qui ont donné leur confiance à l'ensemble du programme.

Tout d'abord, il faut déterminer si le quorum est trop haut. Il a été fait remarquer par les porteurs de la pétition, que le quorum d'approbation fixé n'était guère plus attrayant que le quorum participatif de 50% des inscrits que la loi prévoit dans les referendums locaux qui, à Grenoble, correspond à quarante mille votants.

Une méthode permet d'illustrer comment le quorum d'approbation proposé par la mairie se situe par rapport aux quorums traditionnels. Si on appliquait ces derniers à l'élection des députés, 116 sièges à l'Assemblée Nationale seraient actuellement non pourvus, soit un peu plus de 20%. Si en revanche on avait utilisé le quorum d'approbation grenoblois, seulement 84 sièges seraient resté vides, soit environ 15%. Cette information permet de comprendre que, d'une part, le quorum utilisé à Grenoble est moins exigeant que celui inscrit dans la loi. Mais, d'autre part, qu'il reste exigeant et serait fatal pour de nombreux élus. Si donc le quorum est légitime, force est de conclure que beaucoup de nos députés ne le sont pas. Ou vice-versa.

A noter, toutefois, que l'élargissement du droit de vote au 16-17 ans et aux résidents non français, rend le seuil des vingt mille un peu plus facile à attendre. C'est ce que nous analyserons maintenant.

L'élargissement de l'électorat.

Les nouveaux électeurs se sont-ils profité avidement de leurs nouveaux droits ou, peu habitués, ont-ils participé très peu ? Nous n'avons pas d'informations précises concernant les résidents grenoblois non français. On peut dire que 1 648 personnes qui ont pris part à ce vote n'étaient pas inscrites sur les listes électorales (23,3%), ce qui suggère que des résidents non-

inscrits ont bien profité de ce nouveau droit. Mais cela ne garantit pas qu'il s'agisse de non nationaux, mais bien plutôt de personnes inscrites ailleurs qu'à Grenoble.

En revanche, une analyse par âge nous permet de suggérer que la deuxième option est la globalement la bonne. Le tableau 1 montre que seulement 60 mineurs ont voté, soit moins de 1% des votants.

Ce sont les populations actives (25-64 ans) qui ont le plus voté, alors que les jeunes majeurs, qui constituent un grand nombre de votants dans une ville universitaire, ont été très peu mobilisés.

Tableau 1. Votes par tranche d'âge pour le scrutin Votation Citoyenne

16-17	60
18-24	326
25-44	2248
45-64	2246
65-79	1551
Plus de 80	250
TOTAL	6681

Cette faible mobilisation des jeunes peut, en partie, s'expliquer par le sujet de la votation – les tarifications des stationnements – qui concernent moins une population qui, en grande partie, utilise les transports en communs ou le vélo. Cela est confirmé par le fait que les 16-24 ans sont les seuls qui ont davantage voté pour le budget participatif que pour la votation d'initiative citoyenne.

Un autre facteur important est lié au faible nombre de bureau de vote (10 en tout), qui – comparé aux 552 habituels – a pu décourager les électeurs. Ce choix a été fait pour réduire les coûts considérables d'une élection et a été compensé par une durée extrêmement longue de la votation (celle-ci s'étendait sur 6 jours). Il reste que cela peut être un facteur explicatif.

Des effets d'un faible nombre de bureaux de vote ?

Deux indices laissent à penser que le faible nombre de bureaux de vote a pu réduire la participation. D'une part, le secteur 2 – où figuraient le plus de bureaux de vote – a été aussi celui où la participation électorale a été la plus forte. D'autre part, le bureau à l'Hôtel de ville a accueilli à lui seul 37% des électeurs. Cela signifie que beaucoup de grenoblois n'ont pas pleinement exploité la présence de leur quartier d'un bureau de vote.

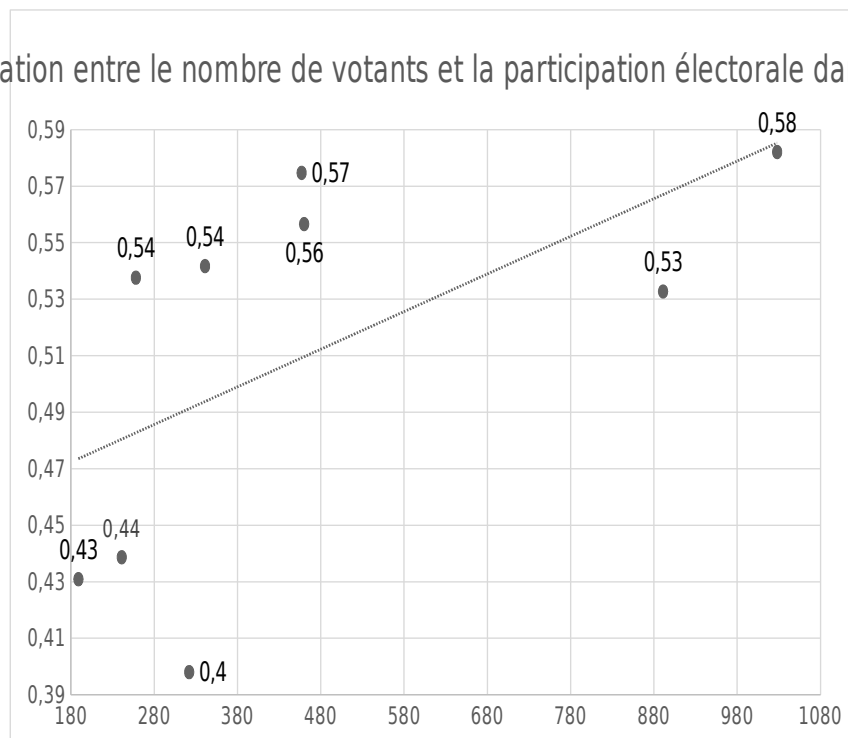
Ces deux indices, cependant, ne sont pas une preuve. Le secteur 2 peut être par ailleurs un secteur où l'on vote beaucoup et, la relative affluence à l'Hôtel de Ville peut simplement traduire le fait qu'il y avait toute une semaine pour voter. En dehors de l'Hôtel de Ville, on s'est donc demandé si la participation électorale dans les différents quartiers reflétait la participation habituelle.

La figure 1 montre le lien entre nombre de votes lors de la votation et pourcentage de participation électorale dans les quartiers avoisinants les bureaux de vote ouverts lors de la votation. Les résultats montrent un lien, mais avec des exceptions. Dans deux quartiers où les

habitants votent généralement beaucoup, il y a eu une participation relativement élevée (bibliothèque du centre-ville et maison des habitants 1). En revanche, dans trois autres quartiers – qui correspondent aux bureaux MDH 5, MDH 6 et Bibliothèque Kateb Yacine – la participation électorale est toujours faible.

Il reste quatre quartiers où les habitants votent d'habitude beaucoup, mais qui ont voté peu lors de la votation citoyenne. Ces quartiers correspondent aux bureaux MDH 2, MDH 3, MDH 4 et ADIIJ.

FIGURE 1: Relation entre le nombre de votants et la participation électorale dans les quartiers



Pour comprendre cette mobilisation inégale des quartiers, on peut rechercher quels types de profils ont voté. Plus précisément, s'agissait-il plutôt d'électeurs opposés à la majorité au pouvoir qui souhaitent la punir en votant en faveur d'une pétition qui contestait leur politique ? Ou alors il s'agissait plutôt d'individus favorables à la majorité et désireux d'utiliser les dispositifs mis en place par celle-ci ?

Un électorat favorable à la politique municipale.

La figure 2 répond assez clairement à la question. Elle met en lien le nombre de votants s'étant exprimés lors de la votation citoyenne et le pourcentage de voix obtenu par Eric Piolle au premier tour de l'élection municipale de 2014. La relation est globalement positive : c'est dans les quartiers où Piolle a obtenu le plus de voix qu'il y a eu la plus grande mobilisation électorale. Naturellement, il s'agit de données agrégées, ce qui empêche d'être certain de ce résultat.

Néanmoins, il est intéressant de descendre dans le détail de chaque bureau de vote. Avant tout, deux quartiers échappent à la tendance que nous avons décrite : ce sont ceux autour des deux bibliothèques Kateb Yacine et centre-ville. Dans la première il y a eu très peu de

votants, bien que le quartier est plutôt favorable à Eric Piolle. Dans la deuxième c'est le contraire : la participation a été plutôt forte, alors que le score obtenu par la majorité était relativement faible. Mais, comme on l'a vu plus haut, ces exceptions peuvent s'expliquer par une participation électorale qui est habituellement faible dans le premier cas et habituellement forte dans le deuxième.

En dehors de ces exceptions, on peut constater une forte mobilisation autour de la MDH 1 – où Eric Piolle a fait son meilleur score – et une participation particulièrement faible dans les Maisons des Habitants 3 et 5, où Eric Piolle avait obtenu ses moins bons résultats.

Au final, on peut dire que malgré un résultat peu favorable à l'équipe en place, la participation a été plutôt le fait de ses supporters.

FIGURE 2: Relation entre le nombre de votants et le % de vote pour Eric Piolle dans les quartiers

